

Audition de Jean-François Ntoutoume Emame au B2

L'ex-maire de Libreville entendu sur sa gestion

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

LES agents de la Direction générale de la contre-ingérence et de la sécurité militaire, plus connue sous l'appellation de B2, ont reçu en audition, le 12 septembre, l'ancien Premier ministre et ex-maire de la commune de Libreville Jean-François Ntoutoume Emame. Il a été entendu pendant cinq heures sur la gestion de certains grands dossiers gérés par l'Hôtel de ville de Libreville sous son autorité. Il s'agit, par exemple, du cas de l'attribution du projet de construction du Grand Marché de Libreville (GML) au groupe Webcor, qui fait

actuellement couler beaucoup d'encre et de salive. Un avocat de Jean-François Ntoutoume Emame, rencontré hier après-midi à son étude, marque d'emblée son étonnement car, ne comprenant toujours pas les véritables motifs de cette procédure. "Tout ce que nous savons, c'est que la convocation de notre client est connexe au contentieux qui oppose l'Etat gabonais à la société Webcor", indique Me Jean-Paul Méthode Imbong-Fadi. Et ajouter : "On ne nous a pas clairement spécifié ce qui est reproché à notre client. Nous estimons donc que cette audition, qui a duré cinq heures d'horloge, vise plutôt à correctionnaliser les faits commerciaux issus du rendu condamnant l'Etat gabonais à Paris."



Photo : Jisse Moulidy-Moulidy

Jean-François Ntoutoume Emame dans l'oeil du cyclone.

Pour l'avocat de l'ex-maire

de Libreville, présent dans les locaux du B2 mercredi, lorsque quelqu'un est auteur d'un délit pénal, on doit le lui signifier dans les termes les plus explicites. Aussi, Me Imbong-Fadi souligne-t-il, pour le déplorer, le fait que les Officiers de police judiciaire (OPJ) se soient contentés d'interroger son client sur des questions relatives aux conditions de passation des marchés. C'est, pense-t-il, "comme si on revenait à la case départ, d'autant que ces aspects ont fait l'objet de débats de fond au tribunal de commerce de Paris, qui a

condamné la partie gabonaise à l'origine de la rupture abusive du contrat avec la société Webcor". Et le conseil de Jean-François Ntoutoume Emame de conclure : "La convocation de notre client n'a pas d'objet du point de vue du droit. Lors de son audition, les trois avocats que nous étions ont assisté, en toute impuissance, à une comédie. Puisque celle-ci s'est déroulée en marge de notre présence effective dans la salle retenue pour la circonstance." On rappelle que l'Etat gabonais a été condamné, le

21 juin 2018, à Paris, par le Tribunal arbitral international, à verser en réparation au Groupe Webcor la somme d'environ 65 milliards de francs CFA, du fait de ses manquements répétés et de la rupture abusive du contrat relatif à la construction du Grand Marché de Libreville (GML). L'Etat gabonais estime que la corruption, notamment des rétro-commissions, ont émaillé ce dossier. Aussi, les services compétents procèdent-ils actuellement à des investigations pour tirer au clair cette affaire.

Série de vols aggravés au quartier Plaine-Orety, dans le 2e arrondissement de Libreville  
Deux suspects écroués à Gros Bouquet



Photo : COE

Jérémy Remondo et son acolyte Marcel Embo sont neutralisés : les habitants peuvent dormir sur leurs deux oreilles.

Cadette ONDO EYI  
Libreville/Gabon

DEUX jeunes gabonais, Marcel Embo, 21 ans, et Jérémy Remondo, 24 ans, tous deux sans emploi, domiciliés au quartier Akébé, dans le 3e arrondissement de Libreville, viennent d'être écroués à la prison centrale de Libreville. Ils seraient coupables plusieurs vols aggravés perpétrés au quartier Plaine Orety et ses environs, dans le 2e arrondissement de Libreville. Excédés par les cambriolages dont ils sont régulièrement victimes, les habitants de cette circonscription de la capitale saisissent la Police judiciaire (PJ) pour que justice leur soit rendue. Une patrouille de cette unité spécialisée des Forces de police nationale (FPN) effectuée alors une descente sur le terrain. C'est dans le cadre de cette opération que ces deux individus dont le comportement paraît suspect, sont interpellés après une courte poursuite. Au cours de leur interrogatoire au poste de police où ils ont été conduits pour les nécessités d'enquête, les deux acolytes passent aux aveux. Et décrivent leur mode opératoire qui

consiste à s'introduire nuitamment, à l'aide d'un arrache-clou, dans des domiciles privées pour y commettre leurs forfaits. LES DEUX SUSPECTS COOPERENT. Le dernier en date, révèlent-ils, remonte au mois d'août dernier. Ils avaient alors cambriolé une maison d'habitation et emportent plusieurs appareils et des objets de valeur qu'ils avaient ensuite écoulés au marché noir. Décidés à coopérer avec la justice, Marcel Embo et Jérémy Remondo conduisent les Officiers de police judiciaire (OPJ) dans les domiciles de leurs victimes respectifs pour prouver leur "bonne" foi. L'enquête préliminaire a révélé que Jérémy Remondo est un repris de justice. Il a, en effet, purgé une peine de prison de 6 mois à la maison d'arrêt de Lambaréné dans la province du Moyen-Ogooué pour des faits similaires. Après sa sortie de prison au mois de mai dernier, il est revenu à Libreville où il a vite renoué avec ses mauvaises habitudes. Présentés devant le parquet de Libreville, les deux cambrioleurs ont été, après audition par un juge d'instruction, placés sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Gros-Bouquet.

**CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE**

**DONS**

- OCTOBRE 2017: Don de kits scolaires, alimentaires et pharmaceutiques au centre d'accueil pour personnes à mobilité réduite de NZENG AYONG
- DECEMBRE 2017: Arbre de Noël orphelinat centre d'accueil pour personnes à mobilité réduite à NZENG AYONG
- JUIN 2018: Don de kits alimentaires, hygiéniques et pharmaceutiques au CENTRE DE GERIATRIE DE MELEN
- JUIN 2018: Don de kits alimentaires à l'HOPITAL PSYCHIATRIQUE DE MELEN
- AOUT 2018: Ambulances SMUR et Véhicules Pick-up

**CONSTRUCTION**

- MAI 2018: Construction d'une maison au PK12
- MAI 2018: Construction d'une 2<sup>ème</sup> maison à AKEBE

**REHABILITATION**

- FEVRIER 2018: Travaux de réfection au centre d'accueil pour personnes à mobilité réduite à NZENG AYONG
- MARS 2018: Remise de la 1<sup>ère</sup> maison réhabilitée, BOULEVARD TRIOMPHAL
- MARS 2018: Remise de la 2<sup>ème</sup> maison réhabilitée, MELEN
- AVRIL 2018: Livraison de la Passerelle, IAI GOLF
- MAI 2018: Remise de la 3<sup>ème</sup> maison réhabilitée, OZOUNGUE
- JUILLET 2018: Remise de la 4<sup>ème</sup> maison réhabilitée, MINDOUBE SOVOG

**1 AN APRES | UNE POLITIQUE SOCIALE DYNAMIQUE**